

Le Grenelle de la mer, annoncé le 27 février dernier par le ministre Jean-Louis BORLOO, est lancé sous l'autorité du Premier ministre. Il a pour objectif de définir une stratégie nationale pour la mer et le littoral, en identifiant les objectifs et les actions à court, moyen et long termes, à mettre en œuvre dans tous les champs de l'action gouvernementale (conformément aux orientations définies par l'article 30 du Grenelle I).



Les 4 groupes de travail constitués sur le modèle du Grenelle de l'environnement avec 5 collègues d'acteurs du monde maritime, se rencontrent à un rythme soutenu, depuis le mois d'avril, l'objectif étant de rendre un pré-rapport début juin et de mener des consultations publiques dans une dizaine de Régions pour établir une synthèse des ces travaux avant l'été 2009.

L'alerte donnée par les scientifiques sur les menaces de perte de biodiversité de la mer et des océans exige des réponses adaptées aux questions posées par les pollutions d'origines diverses, le prélèvement des ressources halieutiques, la sécurité et la sûreté en mer, les effets du changement climatique...

Les mers et océans recèleraient de richesses encore méconnues et il convient sûrement de donner la priorité à la recherche pour contribuer à une meilleure connaissance des fonds marins.



Cette étape semble essentielle pour s'accorder ensuite sur une stratégie nationale pour la mer et le littoral, à élaborer de manière collective afin de trouver le juste équilibre entre les activités économiques nécessaires à la vie humaine et la préservation indispensable de ces ressources.

Quelles énergies convient-il de promouvoir sur nos territoires et espaces maritimes et comment mieux connaître les avancées technologiques compatibles avec ce qu'il est convenu d'appeler le « développement durable » pour orienter nos choix d'aménagement ?

Pour les élus des collectivités littorales fortement concernées par les politiques sectorielles relatives aux différentes activités en mer et sur le littoral, ces débats sont importants.

Les élus de l'ANEL, de métropole et d'Outre-mer, qui participent à ces 4 groupes de travail, ont été sollicités par Yvon BONNOT, président de l'ANEL, pour rendre compte des travaux de leur groupe et contribuer à élaborer des propositions susceptibles d'être présentées, au nom de notre Association, lors de la prochaine réunion du Conseil National du Littoral, qui devrait se réunir avant l'été.

Pour mieux faire connaître aux Français les enjeux du Grenelle de la mer, qui s'inscrit dans la suite du Grenelle de l'Environnement, le MEEDDAT a lancé deux opérations de communication :

- « les journées de la mer », du 8 Juin au 14 Juin, dont l'objectif consiste à valoriser le dynamisme du secteur maritime en demandant aux représentants des diverses professions maritimes de communiquer sur leurs activités.

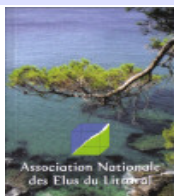
-et une campagne « j'apprends la mer, les lacs et les rivières » en direction du grand public pour le sensibiliser et l'informer sur les bonnes pratiques en matière d'environnement et de sécurité.

L'ANEL est un des partenaires de ces opérations et a sollicité ses adhérents pour promouvoir les actions de protection et de mise en valeur des activités maritimes : nettoyage écologique des plages, aménagement de sentiers du littoral, qualité des eaux de baignade, plages propres, actions de sécurité en mer, accès à des sites patrimoniaux, ports propres.

Des manifestations culturelles seront proposées au public avec des lectures d'écrivains de la mer, des visites de grands sites emblématiques du Conservatoire du Littoral, du Musée de la Marine et aussi des aquariums et des centres de la mer ...de nombreux événements animeront cette semaine. Certains sont déjà en ligne sur le site du MEEDDAT, où vous pouvez encore vous inscrire ; ils seront relayés par la presse régionale et locale.

Toutes ces manifestations, comme celles déjà programmées par les Régions BRETAGNE et PACA, ainsi que celles annoncées par les nombreuses communes des différentes façades maritimes, vont donner un éclairage particulier aux activités menées sur nos littoraux et favoriser la prise de conscience de la spécificité du lien terre /mer indissociable de nos préoccupations et de nos responsabilités.





Le Conseil d'administration s'est réuni le mercredi 11 Mars 2009, à l'Assemblée Nationale

A l'ordre du jour : le Grenelle de la mer qui a fait l'objet d'une information d'Yvon BONNOT auprès de ses collègues. Contacté par le cabinet de Jean Louis BORLOO pour proposer des élus de l'ANEL sur les listes de l'Association des Maires de France pour la constitution des 4 groupes de travail, il a rappelé que ces **groupes étaient constitués en 5 collèges**, selon les modalités retenues pour le Grenelle de l'environnement, **ce qui ne permet pas à un grand nombre d'élus d'être présents**. Il a donc demandé que seuls celles et ceux disponibles pour des réunions chaque semaine, pendant deux mois, à PARIS, fassent acte de candidature et il a remercié par avance ses collègues de métropole et particulièrement ceux d'Outre-mer, pour leur disponibilité.

Ce Grenelle de la mer va être l'occasion de débattre des orientations précises d'une stratégie nationale de la mer et du littoral dans un contexte européen et mondial en pleine mutation.

Jérôme BIGNON, appelé à présider le groupe I sur « la délicate rencontre entre la terre et la mer », a évoqué un calendrier très serré puisque le ministre espère qu'une synthèse des travaux soit présentée avant l'été 2009 et le vote du grenelle 2 prévu à l'automne 2009.

Les élus ont réitéré leur intérêt pour cette large consultation et ont demandé à Yvon BONNOT d'écrire au ministre qu'ils entendent avoir une place importante dans la nouvelle gouvernance à mettre en place au niveau national et aux différentes échelles, régionales et locales.

Ils ont insisté pour que les actions déjà menées par des collectivités territoriales soient prises en compte (Charte des espaces côtiers bretons, PACA) et pour que les pôles de compétitivité soient renforcés.

Les élus sont favorables à un futur Conseil National de la Mer et du Littoral se substituant à l'actuel Conseil National du Littoral mais ils veulent l'inscrire dans le futur projet de loi, avec les moyens humains lui permettant d'être un véritable outil de réflexion et de propositions au service du monde maritime. Afin de s'assurer de la pertinence de ce Conseil, une définition claire et précise de ses compétences et fonctions s'avère indispensable.

Les administrateurs de l'ANEL ont souhaité la tenue, avant l'été, d'un Conseil National du Littoral afin de débattre des projets qui auront émergé des débats nationaux et régionaux et ils ont demandé à Yvon BONNOT et à Jérôme BIGNON de relayer cette demande auprès du Premier ministre, du Secrétaire Général de la Mer et du Délégué de la DIACT.

Nous venons d'apprendre que la prochaine réunion de la Commission permanente élargie à tous les élus du CNL, est prévue le mardi 23 JUIN 2009, à PARIS, à l'Hôtel de ROQUELAURE, boulevard Saint-Germain, à 14h30 (les élus recevront prochainement une convocation).

De nombreux élus, depuis le début des travaux du Grenelle de la mer, nous ont fait savoir qu'ils souhaitent être informés et consultés sur les propositions qui seront faites dans les différents groupes de travail et lors des débats publics afin de contribuer également à la réflexion en cours.



Le thème de l'eau retenu lors du Conseil d'administration pour les prochaines Journées Nationales d'Etudes, risque de ne plus correspondre à vos attentes immédiates. Notre programme va donc, compte-tenu de l'importance des questions soulevées, être modifié pour être plus en phase avec le Grenelle de la mer et suivre l'actualité législative de l'automne.

Dates à retenir : les mercredi 14, jeudi 15 et vendredi 16 OCTOBRE 2009 à BOULOGNE sur Mer

Le thème de nos débats sera donc plus axé sur les propositions qui pourraient être présentées au nom de l'ANEL, à l'issue de nos Journées Nationales, par les parlementaires qui voteront le texte du grenelle 2, qui doit préciser les dispositions de l'article 30 du Grenelle 1 sur la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Les différents participants des groupes de travail ont été consultés ainsi que nos collègues de l'Outre-mer, d'autant plus que les richesses ultra-marines constituent un potentiel considérable pour la France et qu'ils n'ont pu venir suivre ces travaux, qui se tiennent chaque semaine à PARIS.

Un nouveau partenaire pour l'ANEL : le groupe SAUR

Yvon BONNOT a confirmé aux administrateurs le nouveau partenariat signé avec le groupe SAUR qui avait sollicité l'ANEL, pour engager des relations de travail. Après l'accord reçu du conseil d'administration, le Président a signé une convention avec ce nouveau partenaire. Il a rappelé à ses collègues que l'ANEL avait déjà signé une convention avec les groupes VEOLIA environnement et SUEZ environnement.

Ces trois partenaires, réunis au sein de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'eau (FP2E) ont participé à l'élaboration du référentiel de certification du système de gestion de la qualité des eaux de baignade.





Le nettoyage écologique des plages : dans le cadre des journées intitulées « initiatives océanes » qui sont organisées chaque année par l'association SURFRIDER avec le MEEDDAT, l'ANEL a été contactée pour être associée à ces opérations de nettoyage de plages, de lacs et de berges de rivières, dont l'objectif est de sensibiliser le grand public à plus de responsabilité pour réduire la présence de macro déchets.

Les élus reconnaissent que des actions communes avec les diverses associations peuvent être bénéfiques à condition d'une communication claire et précise sur les objectifs poursuivis car certains ont dénoncé des campagnes de presse parfois mal interprétées, ce qui les conduit à être un peu réticents pour réitérer ces actions. A signaler : **PORNIC**, commune inscrite comme **site pilote pour une opération associant le Conservatoire du Littoral, l'ANEL, Rivages de France, le MEEDDAT et VEOLIA Environnement, le jeudi 11 JUIN prochain dans le cadre des journées de la mer.** Philippe BOENNEC, vice-président de l'ANEL en est le député-maire.

La Déléguée générale a donné des **informations sur la campagne « j'apprends la mer », qui va être lancée par le MEEDDAT pour sensibiliser le public aux gestes qui sauvent les personnes mais aussi l'environnement littoral. L'ANEL y est également associée.** Les communes vont recevoir des affiches du MEEDDAT réalisées pour vulgariser les gestes de sécurité et de propreté à bord. Pour toutes informations : www.japprenslamer.fr

Un colloque à LORIENT, le jeudi 11 juin prochain, à la Cité Eric TABARLY, traitera des enjeux du développement durable pour la filière nautique et son organisation a été confiée à **Catherine Chabaud**. A la fin de cette journée, **Jean-Louis BORLOO** devrait remettre les prix aux lauréats de l'appel à projets exemplaires, lancé lors du dernier Salon Nautique.

Loïc LE MEUR, maire de PLOEMEUR a proposé de réunir le conseil d'administration, la veille, le mercredi 10 JUIN, à 15 h, pour répondre au souhait de réunions décentralisées, ce qui a été accepté par tous.



Christine SANDEL, conseillère régionale, a indiqué que **la Région PACA organise du 6 juin au 1^{er} juillet 2009, de nombreuses manifestations dans le cadre de « la Région fête la mer »** et qu'il n'est pas envisageable de changer le programme prévu.

La Région Bretagne a également déjà préparé une « semaine de la Mer et du Littoral » en mai et d'autres élus ont fait part de leurs préoccupations pour réussir à organiser de nouvelles manifestations alors que tout est déjà programmé avec des fêtes de la mer en juillet et août, comme chaque été.

Yvon BONNOT fait valoir que l'organisation du Grenelle de la mer et des campagnes de communication du MEEDDAT sont l'occasion de communiquer pour faire savoir ce qui est fait, au quotidien, dans les collectivités littorales qui travaillent régulièrement avec les différentes associations professionnelles et sportives et il a demandé à ses collègues de bien vouloir relayer ces campagnes.



Les énergies marines renouvelables: les élus souhaitent être informés des avancées sur les projets d'éoliennes en mer (l'énergie des vents marins étant plus forte et régulière en mer qu'à terre) ainsi que sur les nouvelles technologies comme celles des hydroliennes qui utilisent l'énergie des courants et dont l'avenir semble prometteur.

Janick MORICEAU, vice-présidente du Conseil Régional de Bretagne, indique qu'un rapport du Conseil économique et social de Bretagne, relatif aux énergies marines en Bretagne, daté de mars 2009, vient d'être publié et qu'il est disponible auprès de la Région Bretagne.

Ce rapport fait le point sur les énergies « aussi diverses que les technologies qui permettent de les exploiter » : vents marins, marées, vagues, courants, sans oublier l'énergie thermique des mers, celle de la biomasse et enfin l'énergie osmotique (différence de salinité eau de mer / eau douce).



Dans une étude prospective nationale, **l'IFREMER estime qu'en 2020, 5.300 mégawatts pourraient être produits en France dont 4.000 à partir de l'énergie des vents marins. Le reste venant des courants et de la houle. Ce qui représentera 3,3% de la consommation française d'électricité. La France pourrait-elle encore mieux faire ?**

Le ministre de l'Ecologie a demandé la mise en place, pour chaque façade maritime, d'une instance de concertation et de planification de l'éolien en mer, qui devra identifier les zones propices à son développement, au regard des différentes contraintes. [Le marin du 13 mars 2009, p.6](#)

Le référentiel sur la qualité des eaux de baignade sera mis en ligne sur le site du ministère de la Santé qui a accepté de l'héberger <http://baignades.sante.gouv.fr>

Validé par tous les partenaires du comité de pilotage, il a pris du retard pour sa mise en ligne du fait d'une réponse tardive de l'INPI qui a fait savoir que les termes associés initialement au logo n'étaient pas conformes.

La certification ne concerne pas la qualité de l'eau de baignade mais le système de gestion de la qualité de l'eau de baignade. Désormais, les termes associés à l'image du baigneur et de la loupe, sont :

« **DEMARCHE QUALITE EAUX DE BAIGNADE** ».

Une communication sera faite dans le cadre de la semaine des journées de la mer, comme l'a souhaité le MEEDDAT, copropriétaire de la marque avec les deux associations d'élus, l'ANEL et l'ANMSCCT.

Nous vous informerons de la date fixée pour cette communication.





Les formations régionales au SIG littoral vont être mises en place avec le CETE Normandie et le CNFPT.

Les élus ont favorablement accueilli cette initiative car ils conviennent que l'utilisation du CD SIG littoral n'est pas accessible sans une formation préalable à cet outil de gestion.

Le CETE Normandie a retenu, en accord avec les autres partenaires du projet, un site pilote : le syndicat informatique de Charente-Maritime, présidé par Jean-Marie ROUSTIT, du pays de MARENNES OLERON, qui s'est porté volontaire.



LITTO3D, IGN et SHOM bord à bord

Yvon BONNOT et Janick MORICEAU qui participent aux réunions du SHOM nous ont informés des **progrès du projet LITTO3D qui vise à décrire le plus précisément possible la frange littorale, subaquatique et terrestre de la France**. C'est à présent une composante de base du référentiel géographique du littoral, grâce au SHOM et à l'IGN qui ont travaillé en commun et développé des processus de productions cartographiques novateurs : utilisation de lasers aéroportés topographique et bathymétrique LIDAR, et levés hydrographiques réalisés à l'aide de sondeurs multifaisceaux (SMF). A lire aussi dans [IGN Magazine. Janvier- Février 2009 N°51, p.18](#)



Surveillance et sécurité des plages pour la période estivale 2009

Yvon BONNOT, invité à une réunion par Madame ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, a pu rappeler **l'attachement des maires à la présence des CRS sur les plages puisque ce dispositif permet à des MNS-CRS de faire appliquer les arrêtés municipaux**.

Une lettre de la Ministre, reçue peu après cette réunion, a confirmé les propos échangés, à **savoir l'annonce d'une réduction des effectifs en nombre mais le maintien d'une présence là où elle existait**.

Les maires sont invités à faire appel à des M.N.S. de la S.N.S.M. et à des titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) comme le propose le Ministère de la Santé et des Sports, pour surveiller les plages.

Des élus du conseil d'administration ont protesté contre ces nouvelles mesures, craignant qu'à terme, il n'y ait plus de CRS pour assurer cette mission de sécurité.

CODCAP : l'ANEL a pris le relais de l'organisation des réunions de ce comité sur la Plaisance en 2009. Le comité s'est réuni les 29 janvier, 12 mars et 13 mai.

A l'ordre du jour des réunions : **comment mieux connaître les évolutions des capacités d'accueil de la Plaisance et les besoins réels des plaisanciers ?**

Tous les partenaires souhaiteraient que les projets identifiés par les rapports d'Yves GAUTHIER soient actualisés et que les gestionnaires de ports puissent faire connaître les modes de gestion optimisée des places d'accueil. L'étude clientèle lancée en 2008 par ODIT France pour mieux comprendre les pratiques et les besoins des plaisanciers a confirmé que la plaisance constitue un facteur important de dynamisation des destinations littorales touristiques.

Denis CLERIN, représentant la Mission Plaisance du MEEDDAT, a fait état de **l'élaboration du cahier des charges pour la mise en œuvre d'un Observatoire de la Plaisance, prévu dans la Charte signée avec la FFPP et l'ANEL en décembre 2008**.

Le jury de l'appel à projets lancé par le ministre Jean Louis BORLOO, pour des ports exemplaires et innovants en matière de respect et d'intégration de l'environnement, **se réunira le 4 juin prochain et les lauréats seront connus** comme indiqué ci-dessus, **lors du colloque de LORIENT le jeudi 11 juin**.

NB : Les collectivités candidates devaient répondre avant le 21 janvier 2009 mais il faut rappeler que **l'opération se renouvellera pendant deux années**.

Les élus réunis en conseil d'administration s'étaient inquiétés de la filière de déconstruction des navires et Colette CERTOUX, de la Fédération de l'Industrie Nautique (FIN) a confirmé la **création en Janvier 2009, de l'Association pour une Plaisance Eco-Responsable (APER)**. Cette structure dont le siège se trouve à CAEN, est constituée de 4 membres de la FIN, également membres du Conseil d'Administration.

Le but de l'APER est de recenser toutes les structures de déconstruction et de mettre en place des réseaux de points conseils, avec un numéro vert à la disposition du public, dans chaque port important ou bassin de navigation.

Un poste de Chargé de mission a spécialement été créé pour traiter les demandes relatives à la déconstruction et il va consulter les entreprises spécialisées dans le traitement des déchets, établir des devis de déconstruction et évaluer le coût d'acheminement entre le lieu où est le bateau et les entreprises capables de traiter cette demande.

Inauguration officielle de l'APER le 10 JUIN à 15h à la Pépinière Nautique Norlanda de CAEN avec Jean-François FOUNTAINE, président de la FIN.

Le groupe de travail étudie également les autres modes d'accueil des bateaux et notamment la possibilité de créer des ports à sec.



LANGUEDOC-ROUSSILLON : un sous préfet exclusivement chargé du littoral

Nouvellement nommée, Cécile LENGLET, sous-préfet chargée du littoral, a pris ses fonctions en LANGUEDOC ROUSSILLON. Pêche et conchyliculture, grands travaux de lutte contre l'érosion, suivi de l'état des eaux, des risques de submersions, des stations touristiques et de la lutte contre la « cabanisation », font partie des grands dossiers qui lui ont été confiés.

[Le marin, 17 avril 2009, p.7](#)

16 communes de l'HERAULT signent une Charte contre la cabanisation

Cette Charte, signée le 4 décembre 2008, entre le préfet, le procureur général et seize communes du littoral héraultais* prévoit un éventail de sanctions fiscales et pénales (comme la double taxation d'urbanisme pour les constructions irrégulières ou le refus de raccordement aux réseaux) pour lutter contre l'urbanisation sauvage. (* AGDE, FRONTIGNAN, MARSEILLAN, MARSILLARGUES, MAUGUIO, MEZE, MIREVAL, LATTES, PALAVAS, PEROLS, PORTIRAGNES, POUSSAN, SERIGNAN, VIAS, VIC la GARDIOLE, VILLENEUVE les MAGUELONE)

[La Gazette du 9 mars 2009, p.34](#)

CONCESSIONS de PLAGES : le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de l'Inspection générale de l'administration, est publié sous le titre « les difficultés d'application du décret relatif aux concessions de plage »

Remis le 10 février dernier aux ministres, il propose un certain nombre d'aménagements du décret n° 200-608 du 26 mai 2006, modifiant le régime relatif aux concessions de plages, naturelles et artificielles.

Ce rapport établit **un état des lieux des concessions de plage** (fréquentation touristique, fixation des redevances, procédure de mise en concurrence, démontage hivernal des constructions de plage.) **Il étudie les principales modifications demandées pour l'assouplissement de l'application du décret, fait des propositions pour faciliter sa mise en œuvre et lever les blocages actuellement observés.**

Yves-Marie ALLAIN , Jean-Guy de CHALVRON, Yasmina GOULAM et François WELLHOFF .

[En ligne sur le site du MEEDDAT et sur celui de la documentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000132](#)

ZONES HUMIDES: le MEEDDAT installe un Groupe de travail d'évaluation des actions engagées dès 1995

Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat en charge de l'Ecologie, a officialisé le 6 avril 2009 l'installation du nouveau groupe national pour les zones humides, dont la composition s'est inspirée du principe de gouvernance à cinq, mis en œuvre dans le cadre du Grenelle de l'Environnement : ONG, État, collectivités locales, représentants des salariés et des employeurs.

Une seconde réunion s'est tenue le 15 Mai dernier. **Patrick NAYL, maire de SAINT GILLES CROIX de VIE, y participe au titre de l'ANEL.**

Objectif du groupe de travail : **compléter et valider le bilan des actions engagées pour la préservation des zones depuis la mise en œuvre du plan national pour les zones humides de 1995** et des autres politiques déclinées au niveau national qui ont contribué à la préservation de ces espaces naturels fragiles. Ce bilan permettra de **proposer les grands axes de la stratégie à mettre en œuvre pour mieux connaître et protéger les zones humides**, « *sensibiliser le grand public, rapprocher les actions internationales, européennes et nationales et proposer de nouvelles inscriptions sur la liste RAMSAR des zones humides d'importance internationale* ».

Nous signalions dans le précédent courriel la disparition en France, en un siècle, des deux tiers de ses zones humides qui ne couvrent plus qu'environ 3 % du territoire. Toutefois, le **label RAMSAR**, remis à la France en 2008, reconnaît les **efforts accomplis par les acteurs locaux notamment pour préserver le marais audomarois** longtemps perçu comme un marécage inhospitalier, **qui s'étend sur 15 communes du Pas de Calais et du Nord.**

www.actu-environnement.com et [Le marin, 17 avril 2009, p.7](#)

[Parcs naturels régionaux de France, mars 2009, n°62, p.5](#)

Gestion des lagunes en Méditerranée : vers un écotourisme durable

Le Pôle relais lagunes de Méditerranée, un des six pôles créés par grand type de zones humides, a organisé les 3 et 12 mars 2009, deux journées d'échanges sur le thème « **Mieux gérer les lagunes méditerranéennes** ».

L'objectif des gestionnaires des zones humides est de développer un écotourisme durable afin de ne pas dénaturer ces sites naturels.

[Le marin , 27 mars 2009, p.8](#)





Campagnes de stérilisation des œufs de goélands

La ville du HAVRE souffre comme de nombreuses villes littorales (si l'on se réfère au courrier adressé par le député-maire de BOULOGNE sur MER à tous ses collègues et au ministre de l'Ecologie) et organise, comme chaque année, une campagne de stérilisation des œufs de goélands argentés, oiseaux du littoral protégés, pour éviter la prolifération de ces derniers en milieu urbain où ils causent de multiples nuisances.

Océanes Havre, avril 2009, n°126, p.7



DOM : occupation du sol et artificialisation du littoral

L'Observatoire du Littoral s'est intéressé au foncier des DOM et particulièrement à ce problème qui touche les 4 départements d'Outre-mer qui regroupent 92 communes littorales au sens de la loi littoral : 33 en Martinique, 15 en Guyane ; 25 en Guadeloupe et 19 à La Réunion.

Comme en métropole, les rivages des Dom (excepté en Guyane) sont caractérisés par un **niveau d'artificialisation élevé** et par la présence d'**espaces naturels d'une grande richesse biologique**, ce qui entraîne des conflits d'usage importants entre maintien de la biodiversité et des espaces naturels et le développement du tissu urbain.

Ce constat a notamment fait l'objet des débats du 1^{er} Forum organisé sur le littoral de Martinique par l'Agence des 50 pas géométriques, en novembre 2008.

<http://www.littoral.ifen.fr/Occupation-du-sol-sur-le-littoral-des-Dom>.



SAINT PIERRE et MIQUELON : la France demande l'extension du plateau continental

La France a déposé le 8 mai auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations unies un dossier préalable de demande d'extension du plateau continental français **au large de Saint-Pierre-et-Miquelon** ainsi que de la Polynésie française et de Wallis et Futuna". La zone concernée par une éventuelle extension débute à 200 miles nautiques des côtes et peut aller jusqu'à 350 miles nautiques. **Les eaux territoriales vont jusqu'à 12 miles, au-delà desquels existe une zone économique exclusive allant jusqu'à 200 miles.**

« L'objectif est de parvenir avec le Canada, qui avait été informé préalablement de cette démarche, à une gestion mutuellement avantageuse des intérêts communs dans cette zone » selon le porte-parole du quai d'Orsay.

La coopération franco-canadienne est évidemment fondamentale. Qu'il s'agisse de pêche, de transport maritime et aérien, de prospection pétrolière, les solutions doivent être trouvées ensemble. Cette déclaration de l'Etat répond ainsi à la mobilisation des élus et de la population de l'archipel.

Le marin du vendredi 27 mars 2009, p.7



GUYANE : des pertes de recettes fiscales pour les collectivités faute de recensement

Yves JEGO, Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, a déclaré que près de 14 millions d'euros de recettes fiscales échappaient chaque année aux collectivités de GUYANE faute d'un recensement, notamment des habitations. En Guyane, sur 83 000 foyers fiscaux, seuls 42 000 payent la taxe d'habitation.

www.maire-info.com



LA REUNION, tête de pont européenne pour l'énergie thermique des mers

Un important partenariat de recherche et développement vient d'être signé entre DCNS, premier constructeur naval européen et la Région REUNION visant à lancer la **première véritable expérimentation européenne en offshore de l'énergie thermique des mers**. Si le projet s'avère viable techniquement et économiquement, un démonstrateur sera implanté dans les eaux réunionnaises entre Le PORT et SAINT-DENIS à l'horizon 2013.

Le marin, 17 avril 09, p.16

Eaux usées : mise aux normes des stations d'épuration avant 2011

D'après l'état des lieux effectué par le MEEDDAT, **la France compte 268 agglomérations ne disposant pas d'un système d'évacuation des eaux usées conforme au règlement européen en vigueur datant de 1991**. L'un des engagements du Grenelle de l'environnement concerne **la mise en conformité de l'ensemble des stations d'épuration d'ici fin 2011, selon la directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)**. De nombreux progrès ont été accomplis mais il reste encore à réaliser des travaux. **Les deux conventions cadres, signées avec la Caisse des Dépôts, pour un prêt d'un montant de 1,5 milliard d'euros devraient aider** la mise aux normes des stations d'épuration. La métropole obtiendrait 1,2 milliard d'euros et l'Outre-mer 300 millions.

Environnement magazine, avril 2009, n°1676, p.20

Magazine Géomètre n°2058, avril 2009, p.27

5^{ème} forum Mondial de l'eau d'ISTANBUL en mars 2009

Parmi les thèmes majeurs abordés : économie de l'eau, accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus défavorisées ainsi que le rôle et l'implication des femmes dans la gestion de l'eau. Certains Etats comme la France, ont regretté que le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement ne soit pas reconnu dans la déclaration, insistant également sur la nécessité de fixer un juste prix pour cette ressource vitale. La France a profité de ce forum pour annoncer que la ville de **Marseille serait candidate pour accueillir le prochain Forum Mondial en 2012**. Elle est en concurrence avec l'Afrique du Sud qui présente la candidature de DURBAN.

Confluence@cerclefrancaisdeleau.fr

Prévention des catastrophes naturelles et responsabilité des communes

Le Conseil d'Etat s'est intéressé aux conditions d'engagement de la responsabilité des autorités de police en matière de prévention des catastrophes naturelles. Il affirme que l'invocation de « la protection de la sécurité publique ne suffit pas à exclure l'engagement de la responsabilité sans faute de l'autorité de police ». La poursuite d'un but d'intérêt général, tel que la lutte contre les catastrophes naturelles, ne met nullement les communes à l'abri de poursuites judiciaires et du versement d'indemnités aux administrés lésés par les mesures de police parfaitement légales. **CE, 11 avril 2008, SCI Moulin du roc**

[AJDA, n°12/2009, du 6 avril 2009, p.628](#)

Loi sur la responsabilité environnementale : le décret publié le 26 avril 2009

Après avoir été rappelée deux fois à l'ordre par la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) pour non transposition en droit français de la directive européenne sur la responsabilité environnementale, la France a publié au Journal Officiel, le dimanche 26 avril, le décret relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement. **Décret n° 2009-468 du 23 avril 2009 relatif à la prévention et à la réparation de certains dommages causés à l'environnement paru au JO du 26 avril 2009.**

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/>

La loi SAPIN s'applique à toutes les DSP et à celles de l'eau

Le Conseil d'Etat a jugé que la loi du 29 janvier 1993, dite « Sapin », qui encadre notamment la durée des conventions de service public, s'applique aux contrats signés avant son entrée en vigueur. Il rappelle que la loi répond à un impératif d'ordre public : garantir par une remise en concurrence périodique, la liberté d'accès des opérateurs économiques aux contrats de DSP et la transparence des procédures. **Dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, des ordures ménagères et autres déchets, la durée de la DSP ne peut excéder 20 ans, de ce fait aucun contrat de concession du service de distribution d'eau potable en vigueur à compter du 2 février 1995 ne doit excéder cette durée. CE, assemblée, 8 avril 2009, Compagnie générale des eaux.**

[La Gazette, n°17/1979, 27 avril 2009, p.47](#) et [l'AJDA, n° 13/2009, 13 avril 2009, p.676](#)

Droit du Littoral et Droit de la Montagne, Henri COULOMBIE et Claudine Le MARCHAND

Cet ouvrage a pour ambition de faire le point sur le droit applicable à ces deux espaces sensibles en exposant les données de son évolution face aux enjeux des nouveaux documents intercommunaux de planification et d'urbanisme et face à l'essor du droit international et communautaire de l'environnement. Une documentation très utile pour les collectivités territoriales par des auteurs qui sont intervenus à plusieurs reprises lors des Journées d'Etudes de l'ANEL.

[Urbanisme et construction](#), 512 pages, LITEC, 55 euros

PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

Projets stratégiques adoptés pour les Grands Ports Maritimes du HAVRE, MARSEILLE et BORDEAUX

Le Grand Port Maritime du HAVRE (GPMH) a adopté son projet stratégique 2009-2013. Il prévoit, conformément à la loi de 2008, un transfert au privé de 640 agents du GPMH encore sous statut public. Le port affirme aussi sa volonté de rester polyvalent. Le grand port maritime de ROUEN (GPMR) a adopté le sien qui prévoit 350 millions d'euros d'investissement sur la période 2009-2013 dont la plus grande partie sera consacrée à l'approfondissement de son chenal en Seine. [Les Echos des 6, 10 et 11, 20 avril 2009, p.6](#)

La Commission européenne a décidé d'ouvrir une enquête sur les mesures que la France veut adopter dans le cadre de sa réforme portuaire, estimant que le mécanisme de transfert des activités de manutention portuaire vers les opérateurs privés et que le dispositif fiscal applicable aux équipements transférés pourrait reposer sur des aides de l'Etat, incompatibles avec les règles communautaires.

[Les Echos, 9 avril 2009, p.24](#)

Réforme portuaire : mise en place de la commission nationale d'évaluation

Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, a annoncé la mise en place de la Commission nationale d'évaluation de la réforme portuaire, qui sera chargée d'examiner les projets de cession aux opérateurs privés des outillages publics des grands ports maritimes.

[Les Echos, mardi 28 avril 2009, p. 36](#)

Accord sur les autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne

A l'occasion du sommet franco-espagnol, Dominique BUSSEREAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports et Victor MORLAN, Secrétaire d'Etat espagnol pour la planification et les infrastructures, ont après la déclaration commune du 27 février 2009, signé le mardi 28 avril, avec les armateurs **Louis Dreyfus Lines** (GLDLines) et **Acciona-Trasmediterranea**, un accord sur deux projets d'autoroutes de la mer : **une liaison entre le port de NANTES-SAINT-NAZAIRE et celui de GIJON et une liaison entre les ports de NANTES et du HAVRE et celui de VIGO.** Objectif visé : désengorger les axes routiers et contribuer à l'augmentation de la part de fret non routier d'ici à 2020.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>





MARSEILLE veut s'imposer en capitale de la croisière

Le port de MARSEILLE devrait accueillir, en 2011, 1 million de passagers et 450 escales.

La Commission européenne vient de donner son feu vert à l'attribution par le G.P.M.M. de la gestion du terminal croisière au groupement constitué de trois principales compagnies présentes : Costa croisières, MSC Croisières et Louis Cruises. Au total 12 millions vont être investis par les armateurs et les autorités portuaires. Ce partenariat va donner au GPM de Marseille des perspectives de pérennisation et de développement de l'activité croisière.

[Le Monde, 19 mars 2009, p.26](#)

Le HAVRE, premier port de croisières de la côte Ouest française, voit son pôle croisière se développer considérablement. Les réservations ne cessant d'augmenter, l'année 2009 s'annonce prometteuse.

[Océanes Havre, avril 2009, n°126, p.6](#)

RECONVERSION URBAINE POUR SAINT NAZAIRE et CHANTIERS de l'ATLANTIQUE

Le ministre de la Défense Hervé MORIN, en visite à SAINT-NAZAIRE, a confirmé la commande d'un troisième bâtiment de projection et de commandement (BPC) pour l'armée. Ce marché de 400 millions d'euros échappe à DNSC Brest qui avait pourtant construit en partie les deux premiers navires de ce type.

[Les Echos, 20 avril 2009, p. 6](#)

La place de l'Amérique Latine, inaugurée en décembre dernier, parachève l'aménagement des espaces publics du projet « Ville port 2 » à Saint-Nazaire. Cette opération d'urbanisme a été engagée par la ville pour renouer avec son quartier portuaire et intégrer l'ancienne base des sous-marins. [La gazette. 9 mars 2009, p.43](#)

Les chantiers navals pour longtemps dans la tourmente

Après cinq ans d'une croissance exceptionnelle, les chantiers navals mondiaux n'enregistrent plus, depuis octobre 2008, de nouvelles commandes de vraquiers et de porte-conteneurs et connaissent des annulations de commandes. La chute du commerce international a amplifié l'excès prévu de navires par rapport au volume de marchandises à transporter. En 2009, le nombre de nouveaux navires devant entrer en service va doubler par rapport à 2008.

[Les Echos, mardi 7 avril 2009, p.19.](#)



Le port de SETE en reconversion

Ces dernières années, le port de SETE n'a cessé de décliner. Pour remédier à cette situation, le Conseil Régional du Languedoc Roussillon, qui gère le port depuis le 1^{er} janvier 2008, va investir 200 millions d'euros au cours des dix prochaines années. Des groupes privés viendront soutenir la reconversion vers le commerce des fruits et légumes.

[L'Usine nouvelle : semaine du 5 au 11 mars 2009, n°3137, p.44](#)

Plaisance à BOULOGNE sur MER

Le séminaire organisé par la CCI et la communauté d'agglomération du Boulonnais, le 27 mars 2009, a réuni une assistance nombreuse. Les diverses présentations sur l'évolution des clientèles de la plaisance, les possibilités de redynamisation des espaces portuaires délaissés ont été suivies de débats animés et ont permis de mieux cerner les dynamiques en cours et les perspectives du secteur de la plaisance à BOULOGNE sur Mer, par ailleurs premier port de pêche français.

communication@boulogne-sur-mer.cci.fr ; la gazette du Nord Pas de Calais, la Voix du Nord, 29 mars 2009

PECHE

Des Assises de la pêche d'ici à fin juin 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Michel BARNIER, a annoncé l'ouverture d'assises de la pêche en mai ou au plus tard en juin 2009, pour **préparer avec les professionnels du secteur, les élus, les pouvoirs publics et les organisations de protection de l'environnement une "position concertée de la France" sur les projets de réforme de la politique européenne des pêches.**

Michel BARNIER s'est d'ores et déjà dit opposé à la libéralisation du secteur par l'attribution de "quotas individuels négociables", que les marins pêcheurs pourraient revendre au plus offrant.

Cette idée avait été avancée par BRUXELLES pour responsabiliser le secteur et contribuer à réduire la flotte de pêche.

[Les Echos, 24 et 25 avril 2009, p. 7](#)

La Commission présente son Livre Vert de la Pêche

La Commission européenne a adopté le 22 avril 2009, son livre Vert pour la réforme de la politique commune de la pêche (PCP).

Il met en évidence les manquements de la PCP en matière de gestion de l'activité avec pour effet une importante surpêche. (**consultation jusqu'au 31 décembre 2009**).

Commission européenne -Direction générale des affaires maritimes et de la pêche « Réforme de la PCP » B-1049 Bruxelles - Belgique ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mare-cfp-consultation@ec.europa.eu. pour le 31 décembre 2009. Les contributions reçues seront publiées sur internet.



BRUXELLES prépare un plan de relance de l'aquaculture

La Commission européenne **propose un plan pour relancer l'aquaculture européenne dont la production stagne (2% de la production mondiale)**. Ce plan prévoit d'améliorer la compétitivité du secteur aquacole en soutenant la recherche et les avancées technologiques et en lui garantissant les espaces indispensables à son développement. Il vise également à encourager le caractère durable de cette industrie en favorisant des productions de qualité qui dépendent d'ailleurs de la qualité des eaux littorales.

[Les Echos, mercredi 8 avril 2009, p.22](#)



Anchois : négociations serrées et accord « historique » entre Espagnols et Français

Les représentants des pêcheurs espagnols et français se sont retrouvés à BILBAO pour négocier. Ils ont trouvé un accord pour la répartition d'un quota, si toutefois il est accordé au niveau européen : 80% pour les Espagnols et 20% pour les Français, **soit entre 400 et 500 tonnes pour le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**. Mais l'avis européen pour autoriser cette pêche fermée depuis 2005, n'interviendra que fin juin.

[Ouest France, 24 avril 2009](#)

Thon rouge : l'Europe adopte de nouvelles règles de pêche plus strictes

L'Union Européenne a adopté de nouvelles règles pour la saison de pêche au thon rouge qui a débuté le 15 avril. Pour l'Union, le quota de pêche sera réduit cette année à 12 406 tonnes (contre 16 210 l'an passé) et les Etats ont décidé de réduire la durée de pêche autorisée pour les thoniers senneurs mais également de geler la taille de la flotte de pêche et les capacités des fermes à thon en Méditerranée.

[Les Echos, mardi 7 avril 2009, p.23](#)

Le classement des criées en valeur de 2008

L'année 2008 s'est achevée avec des résultats plutôt en baisse, en effet, ces derniers ont reculé de 10% en tonnage et de 11% en valeur. **A la première place, le port de BOULOGNE sur MER** avec 37 521 tonnes et un chiffre d'affaires de 83 179 millions d'euros, **LORIENT se place en seconde position** avec 22 089 tonnes et un chiffre d'affaires de 66 009 millions d'euros, **suivi du port du GUILVINEC** avec 16 594 tonnes et un chiffre d'affaires s'élevant à 65 544 millions d'euros. **La cinquième place revient aux SABLES d'OLONNE** avec 5 557 tonnes et un chiffre d'affaire de 27 292 millions d'euros et ce n'est qu'à la **dix-neuvième place** que se place **un port de Méditerranée, celui de SETE** avec 3 290 tonnes et un chiffre d'affaire de 11 923 millions d'euros.

[Le marin, dossier spécial « ports de pêche 2009 », du 6 mars 2009, n°3217, p.4](#)



Déchets : le poisson se recycle bien

Au port de LORIENT, depuis fin 2007 les produits de découpe de poisson ont perdu leur statut de déchet, ils sont valorisés en produits de nutrition et de santé. L'année test 2008 a prouvé la viabilité économique de cette démarche, qui va être poursuivie et étendue à d'autres espèces de poissons.

[Environnement magazine, avril 2009, n°1676, p.33 \(Fanny Delachaux\)](#)

La coopérative Copalis, spécialiste de la valorisation des coproduits du poisson, et la société Agriopale Services, dédiée à la valorisation de déchets organiques agricoles, viennent de créer un GIE commun, Capénergie. Il va investir dans une **unité de méthanisation de résidus organiques et de déchets verts, à BOULOGNE sur Mer, qui est la toute première plate forme de transformation du poisson en Europe**.

[Les Echos, mardi 4 avril 2009, p.20](#)

Ostréiculture : de nouveaux débouchés avec la peinture à l'huître

La lorientaise Martine LE LU, gérante de la société morbihannaise (de 30 salariés), a vite compris que les déchets des parcs ostréicoles pouvaient intéresser l'industrie. Après trois ans de recherche, elle est parvenue à transformer les coquilles d'huîtres en poudre blanche pure.

La peinture à l'huître, technique écolabellisée, est aujourd'hui utilisée par plusieurs Conseils Généraux pour leur signalisation routière. Antidérapante, réfléchissante et résistante au passage des véhicules, la poudre ostréicole présente de nombreux avantages, et un débouché pour les ostréiculteurs de la baie de Quiberon.

[La Gazette, n°17/1979, 27 avril 2009, p. 45](#)



TOURISME ET CULTURE

HONFLEUR : label « station balnéaire et de tourisme »

Le 25 février 2009, la cité portuaire d'HONFLEUR, dans le CALVADOS, a officiellement été dotée du label de **station balnéaire et du tourisme** », après quatorze ans de démarches, d'efforts environnementaux, d'amélioration de l'accueil et de protection de l'architecture.

[La Gazette, du 9 mars 2009, p.15](#)

L'Association Nationale des Stations Classées et Communes Touristiques tient son Congrès le Jeudi 4 JUNE à PARIS, à la Société Nationale d'Horticulture de France, 84 rue de Grenelle, 75007

Avec la participation d'Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Il a présenté récemment le **projet de loi de modernisation et de développement des services touristiques** (adopté par le Sénat le 9 avril et examiné par l'Assemblée nationale en juin) dont l'objectif de développer ce secteur qui représente 6% du PIB français et qui emploie 2 millions de salariés.

Il a également annoncé la création de la **nouvelle agence de développement touristique ATOUT FRANCE**, née du rapprochement de Maison de la France et d'ODIT France, sous la forme d'un GIE (partenariat public/privé).

La destination FRANCE, première destination en nombre de touristes étrangers (82 millions au total), n'est désormais que **troisième en dépenses par touriste**. **Des efforts restent à faire pour soutenir la rénovation de l'hôtellerie familiale**, la modernisation des critères de classement étant devenue indispensable pour prendre en compte les nouvelles technologies et les attentes des touristes.

Il est également prévu de **relancer le dispositif des chèques vacances** en l'étendant aux entreprises de moins de 50 salariés. La saison touristique 2009 s'annonce plutôt bonne, les perspectives 2009-2010 sont plus incertaines. [voir aussi le site www.communes-touristiques.net](http://www.communes-touristiques.net)

OUTRE-MER : plan de relance du tourisme pour les CARAIBES

Du 5 au 15 mai, une opération promotionnelle a été lancée pour soutenir les professionnels du tourisme en lien avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-mer.

Patrimoine maritime portuaire : une association pour l'Europe

L'association « Mémoire des ports d'Europe » veut inciter les ports à sauvegarder et à mettre en valeur leurs patrimoines maritimes et fluviaux. Un grand concours organisé avec le soutien du Chasse-Marée et d'European Maritime Heritage, va proposer aux ports commerciaux et militaires de présenter un dossier sur ses réalisations.

A contacter à DOUARNENEZ, 29100

Revue de presse Plaisance du Conseil supérieur de la Navigation de Plaisance et des sports nautique, Avril 2009



AGENDA



18/19/20 MAI : JOURNEES EUROPEENNES DE LA MER à ROME

26 MAI : Assemblée Générale du Cercle Français de l'eau, au Sénat

27 MAI : Bureau de l'Association des Maires de France à PARIS et Comité Directeur

28/29/30/31 MAI : LE LAVANDOU « Le littoral méditerranéen à la conquête du développement durable »

3 JUNE : Paris, Grand amphithéâtre de l'Institut Océanographique, dans le cadre des conférences grand public « Les zones intertidales, interface entre continent et océans, structure et fonctionnement d'un milieu extrême »

19h30 par Dominique DAVOULT, de la Station biologique de ROSCOFF et 4 JUNE, à 15h30 " Invisible zoom sur le plancton.

4 JUNE : CONGRES de l'ANMSCCT à PARIS à la Société Nationale d'Horticulture de France

4 JUNE : Jury de l'appel à projets « ports de plaisance exemplaires »

6 JUNE : Calanques propres de la Côte Bleue, MARSEILLE, CASSIS, La CIOTAT

7 JUNE : élections européennes

Du 8 au 14 JUNE : JOURNEES DE LA MER avec des manifestations dans toute la France

8 JUNE : Journée Mondiale des OCEANS

9 JUNE, PARIS : Institut Océanographique, Journée MER et OUTRE-MER, organisé par Yves JEGO, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer avec Biomarine.

9, 10, 11 JUNE, BOULOGNE SUR MER : Forum Global des Océans, Manche mer du Nord

10/12 JUNE: NICE, Congrès de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement ASTEE

10 JUNE : PLOEMEUR (56), à 15 H, réunion du Conseil d'administration de l'ANEL puis visite de la Cité Eric TABARLY

11 JUNE, PORNIC, site pilote pour le nettoyage écologique de la plage

11 JUNE : LORIENT, Les enjeux du développement durable pour la filière nautique". Prix remis par le ministre Jean Louis BORLOO aux lauréats de l'appel à projets "ports exemplaires"

16 JUNE : LA BAULE, Forum des Comités de bassin

18/19/20 JUNE : REYKJAVIK, ISLANDE, Les Rencontres de L'AIVP « Villes portuaires. la manne touristique »

22 JUNE : LE HAVRE, le Grenelle de l'ESTUAIRE

23 JUNE : 14 h 30, PARIS, au MEEDDAT, CONSEIL NATIONAL DU LITTORAL (C.P. élargie)

25, 26 JUNE : CAHORS, Gestion des baignades en eaux douces

6, 7, 8 OCTOBRE à LORIENT SEL, SALON EUROPEEN DU LITTORAL

14/15/16 OCTOBRE 2009 : JOURNEES NATIONALES d'ETUDES DE L'ANEL à BOULOGNE SUR MER



This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.